



Confédération paysanne

Élections à la Chambre d'agriculture janvier 2019
PROFESSION DE FOI, CHEFS D'EXPLOITATION –
COLLÈGE 1

Produire **POUR** vivre mieux son métier

Avant le 31 janvier, vous allez voter et décider de l'orientation de la politique agricole de notre département et de notre région. Votre vote orientera également les décisions nationales et européennes. À ce jour, on constate :

- 40% des exploitants gagnent moins de 360 euros/mois (MSA)
- Lourdeur administrative et complexification des normes
- En 40 ans, 76% des exploitations agricoles ont disparu
- Augmentation démesurée des exploitations agricoles
- Une seule installation pour 3 départs ! (MSA)
- Un foncier devenu de plus en plus inaccessible

**NOTRE MÉTIER
EST EN
DANGER ?!**

**La Confédération paysanne a toujours refusé cette fatalité.
Il faut que collectivement, nous pesions plus pour :**

VIVRE DE SON TRAVAIL ET FAIRE VIVRE LE TERRITOIRE

- Produire de la nourriture saine, accessible localement et financièrement.
- Créer de l'emploi paysan pour être bien sur sa ferme.
- Retrouver la maîtrise de nos filières.
- Conserver l'abattoir local de Vendôme et lutter contre les dérives vegan.

MAÎTRISER ET GARANTIR SON REVENU

- Exiger des prix rémunérateurs en fonction des coûts de production.
- Refonder le système d'aides : distribution en fonction du nombre d'actifs (et plus seulement du nombre d'hectares), plafonnement d'aide par exploitant et application significative de la surprime aux 52 premiers hectares.
- Maîtriser les volumes de production et d'importation pour garantir les revenus.

PRÉSERVONS NOTRE SANTÉ ET NOS RESSOURCES !

- Défendre une PAC qui encourage les changements de pratiques vers une agriculture paysanne (durable, biologique, agroécologique, diversifiée).
- Accompagner techniquement l'ensemble des productions du département.
- Favoriser les pratiques soucieuses de l'environnement, de la santé humaine et animale.

Confédération paysanne de Loir-et-Cher

87A Route de Château-Renault, Blois (41000) - 02 54 56 00 71 - contacts@confederationpaysanne41.org



TRANSMETTRE ET INSTALLER

- Favoriser l'accès au foncier : limiter les agrandissements par un véritable contrôle des structures.
- Préserver les terres agricoles autour de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-Nouan.
- Des fermes nombreuses favorisées par une PAC sans plancher mais avec plafond.
- Des fermes nombreuses pour des outils de production partagés (CUMA, entraide, groupement d'employeurs).

DES FERMES NOMBREUSES POUR DES CAMPAGNES VIVANTES !

Une liste diversifiée à l'image du Loir-et-Cher :

N°	PRÉNOM, NOM, ÂGE	COMMUNE	PRODUCTION
1	Pascal Cazin, 56	Cheverny	Volaille, ovins
2	Elise Guellier, 32	Azé	Caprin, maraîchage
3	Philippe Prognon, 53	Nouan-le-Fuzelier	Bovin viande, céréales
4	Sylvie Haslé, 51	Azé	Bovin viande, céréales
5	Daniel Odeau, 55	Sargé-sur-Braye	Bovin lait, céréales
6	Simon Tardieux, 35	Thésée	Viticulture
7	Sylviane Briant, 56	Epuisay	Bovin lait, maraîchage
8	Paul-Emmanuel Boulai, 33	Azé	Porcin, céréales
9	Denis Callu, 55	Rahart	Céréales, chanvre
10	Lucia Perroche, 46	Cheverny	Equin
11	François Chabaud, 43	Chemery	Maraîchage
12	Olivier Gabilleau, 51	Averdon	Ovin, volaille, bovin viande
13	Ariane Lesné, 50	Naveil	Viticulture
14	Patrice Colin, 58	Thoré-la-Rochette	Viticulture
15	Olivier Lemasson, 43	Candé-sur-Beuvron	Viticulture
16	Anne Saillard, 58	Montoire-sur-le-Loir	Caprin, ovin
17	Jean-Luc Mérillon, 57	Le Gault-du-Perche	Bovin lait, céréales
18	Stéphane Neau, 54	Chitenay	Maraîchage
19	Marianne Hémon, 37	Loreux	Maraîchage
20	Amédée Hiault, 39	Lestiou	Céréales, boulange

POURQUOI VOTER ?

- Pour pouvoir siéger, défendre et représenter les fermes paysannes dans des instances essentielles dans la vie des paysans : la CDOA, les comités techniques SAFER, les tribunaux des baux ruraux, le fonds Vivéa
- Faire plus de 10% c'est être **représentatif** et pouvoir siéger dans les instances nationales afin d'influer sur les **politiques agricoles nationales et européennes** : orientation des financements, politiques environnementales et actions au sein des filières.



COMMENT VOTER ? - Dès réception du matériel de vote et avant le 31/01/ 2019

■ Par correspondance : mettez votre bulletin Confédération paysanne dans la petite enveloppe de vote, puis découpez votre carte d'émargement. Glissez le tout dans la grande enveloppe d'envoi pré-affranchie. Signez au dos de

cette enveloppe d'expédition, postez-la. Pas de rature, modification, signe distinctif, sur le bulletin ou les enveloppes sous peine d'annulation.
 ■ Vote électronique : suivez pas à pas la notice explicative.